

ECOLE PRIMAIRE VILLENEUVE-LES-BOULOC

Informations école

Rentrée 2023-2024

Tel : 05-61-82-09-64

ce.0311078d@ac-toulouse.fr

HORAIRES DE L'ECOLE

lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h45 / 12h00

13h45 / 16h00

mercredi

10h00 / 12h00

HORAIRES DES APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Mercredi 9h00 / 10h00

Les APC sont des activités en petit groupe proposées par les enseignants. Elles peuvent être proposées aux élèves pour combler certaines difficultés scolaires ou faire un travail en lien avec le projet de la classe ou de l'école.

ENTRÉES/ SORTIES

L'accueil des élèves par les enseignants **commence 10 minutes avant** l'entrée en classe, c'est à dire à partir de **8h35** le matin et à partir de **13h35** l'après-midi.

Le mercredi le portail est ouvert à partir de 8h50 pour les élèves inscrits en APC puis à 9h50 pour le temps de classe.

Tous les élèves doivent être présents au moment du début de la classe
(8h45 le matin, 13h45 l'après-midi et 10h le mercredi matin).

Sans protocole sanitaire, les élèves du CP au CM2 vont directement dans la cour de l'élémentaire le matin (entrée portail élémentaire du côté du parking de la mairie) et sont accompagnés par leur enseignant au portail maternelle (parking maternelle) en fin de journée. Les élèves de maternelle seront accueillis au portail de la cour maternelle.

L'entrée dans l'enceinte de l'école, pour les élèves non-inscrits en ALAE, est strictement interdite avant 8h35.

Les différents horaires et portails d'entrée pour chaque classe vous seront communiqués avant la rentrée par mail et sur les panneaux d'affichage.

ABSENCES

Des billets d'absence imprimés vous seront distribués en début d'année dans les cahiers de liaison ; veuillez les utiliser pour justifier des absences ou pour informer à l'avance en cas d'absence « exceptionnelle ».

Vous devez également **prévenir impérativement l'école par téléphone ou par courriel afin d'informer de toute absence et ce, dès le matin du premier jour d'absence**. Si vous connaissez la durée de l'absence, il est important de le préciser. Au retour de l'enfant en classe, il devra remettre le billet de justification d'absence du cahier de liaison à l'enseignant.

Au-delà de 4 demi-journées d'absences non justifiées, pour les enfants soumis à l'obligation scolaire, un signalement doit être fait auprès des services de l'Inspection Académique.

RENTÉE SCOLAIRE

La **rentrée scolaire** aura lieu **lundi 4 septembre 2023 à 8h45** pour tous les élèves.

| Rentrée scolaire 2022 | Lundi 04 septembre 2023 |
|--------------------------------------|--|
| Vacances de la Toussaint 2022 | Fin des cours : vendredi 20 octobre 2023 Jour de reprise : lundi 06 novembre 2023 |
| Vacances de Noël 2022 | Fin des cours : vendredi 22 décembre 2023 Jour de reprise : lundi 08 janvier 2024 |
| Vacances d'hiver 2023 Zone C | Fin des cours : vendredi 09 février 2024 Jour de reprise : lundi 26 février 2024 |
| Vacances de printemps 2023 Zone C | Fin des cours : vendredi 05 avril 2024 Jour de reprise : lundi 22 avril 2024 |
| Grandes vacances 2023 | Fin des cours : vendredi 05 juillet 2024 |